



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

Arrêté préfectoral DCL/BCLI/2021-46 portant modification de la composition nominative de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) de l'Eure en formation plénière

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-42 à L.5211-45 et R.5211-19 à R.5211-40 ;

Vu la loi n°2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 15 janvier 2020 portant nomination de Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral DELE/BCLI/2020-20 du 14 août 2020 portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale et fixant à 47 le nombre de sièges ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2021-13 du 26 mars 2021 portant modification de la composition nominative de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Eure en formation plénière ;

Vu le renouvellement des conseils régionaux et des conseils départementaux ;

Vu la délibération de l'assemblée plénière du conseil régional de Normandie, du 19 juillet 2021, portant élection des représentants dans les commissions départementales de coopération intercommunale du Calvados, de la Manche, de l'Orne, de la Seine-Maritime et de l'Eure ;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental de l'Eure, du 22 octobre 2021, portant élection des représentants du département au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Eure ;

Vu la démission de Madame Isabelle SIMON de l'ensemble de ses mandats dont celui de conseillère municipale de la commune de Lieurey ;

Considérant que suite à l'élection des conseillers régionaux et départementaux il y a lieu de modifier la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Eure afin de prendre en compte les représentants désignés par le conseil régional et le conseil départemental ;

Considérant que la démission de Madame Isabelle SIMON de ses fonctions de maire et de conseillère municipale de la commune de Lieurey a été rendue définitive par son acceptation par le représentant de l'État, et qu'elle a perdu la qualité pour laquelle elle a été élue au sein de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Considérant qu'il convient de remplacer Madame SIMON par le suivant inscrit sur la liste des représentants des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département, déposée par l'Union des maires et des élus de l'Eure ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) de l'Eure, dans sa formation plénière, est composée des **47** membres suivants :

I – Collège des représentants des communes :

a) 10 représentants parmi les communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département (1051 habitants) :

- 1 Jèan-Claude LANOS, maire de Chennebrun
- 2 Laurence DUVAL, maire de Canappeville
- 3 Jean-Pierre PICHOS, maire de L'Habit
- 4 Danielle JEANNE, maire d'Aulnay-sur-Iton
- 5 Emmanuel BOURLON DE ROUVRE, maire de Bois-Normand-près-Lyre
- 6 Laurance BUSSIERE, maire de Daubeuf-la-Campagne
- 7 Didier DELABRIERE, maire de Martainville
- 8 Claire CARRERE-GODEBOUT, maire de Graveron-Semerville
- 9 Patrick MINIER, maire de Radepont
- 10 Anne FROMENT-PROUVOST, maire de Bouafles

b) 5 représentants parmi les cinq communes les plus peuplées du département (Évreux, Vernon, Louviers, Val de Reuil, Gisors) :

- 1 Guy LEFRAND, maire d'Évreux
- 2 François OUZILLEAU, maire de Vernon
- 3 François-Xavier PRIOLLAUD, maire de Louviers
- 4 Catherine DUVALLLET, adjointe au maire de Val-de-Reuil
- 5 Gilles LUSSIER, adjoint au maire de Gisors

c) 9 représentants parmi les communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département (1051 habitants) :

- 1 Isabelle VAUQUELIN, maire du Neubourg
- 2 Pierre LEPORTIER, maire d'Ezy-sur-Eure
- 3 Marie-Lyne VAGNER, maire de Bernay

- 4 Rémi VIEILLARD, maire de Fleury-sur-Andelle
- 5 Thomas DURAND, maire de Vexin-sur-Epte
- 6 Gwendoline PRESLES, maire de Bourneville-Sainte-Croix
- 7 Gérard THEBAUD, maire de Claville
- 8 Janick LEGER, maire de Léry
- 9 **Florence HAGUET-VOLCKAERT, maire de Saint-Sébastien-de-Morsent**

II – 14 représentants au titre du collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- 1 Jean-Paul LEGENDRE, président de la communauté de communes du pays du Neubourg
- 2 Bernard LEROY, président de la communauté d'agglomération Seine-Eure
- 3 Guy DOSSANG, vice-président de la communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie
- 4 Pascal LEHONGRE, vice-président de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération
- 5 Vincent MARTIN, président de la communauté de communes Roumois Seine
- 6 Étienne LEROUX, vice-président de la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge
- 7 Michel LEROUX, président de la communauté de communes Pont-Audemer / Val-de-Risle
- 8 Nicolas GRAVELLE, président de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie
- 9 Jean-Luc BOULOGNE, président de la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure
- 10 James BLOUIN, vice-président de la communauté de communes du Vexin Normand
- 11 Philippe GERICS, président de la communauté de communes Lyons Andelle
- 12 Jérôme PASCO, président de la communauté de communes du pays de Conches
- 13 Richard JACQUET, vice-président de la communauté d'agglomération Seine-Eure
- 14 Aline BERTOU, vice-présidente de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération

III – 2 représentants au titre du collège des syndicats mixtes et des syndicats de communes :

- 1 Xavier HUBERT, président du syndicat de l'électricité et du gaz de l'Eure (SIEGE)
- 2 Virginie GARREAUD, présidente du SIVOS de Bernienville Quittebeuf

IV – 2 représentants au titre du collège du conseil régional :

- 1 Emmanuelle TREMEL
- 2 Marie-Noëlle CHEVALIER

V – 5 représentants au titre du collège du conseil départemental :

- 1 Sébastien LECORNU
- 2 Frédéric DUCHÉ
- 3 Alexandre RASSAËRT
- 4 Colette BONNARD
- 5 Michaël ONO-DIT-BIOT

VI - Parlementaires associés aux travaux de la commission, sans voix délibérative :

Députés désignés par le président de l'Assemblée nationale :

- 1 Séverine GIPSON
- 2 Fabien GOUTTEFARDE

Sénateurs désignés par le président du Sénat :

- 1 Nicole DURANTON
- 2 Hervé MAUREY

Article 2 :

L'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2021-13 du 26 mars 2021 portant modification de la composition nominative de la commission départementale de la coopération intercommunale de l'Eure en formation plénière est abrogé.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication, celui-ci pouvant être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr. Un recours gracieux auprès du préfet de l'Eure peut être exercé pendant ce même délai.

Article 4 :

La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Évreux, le **19 NOV. 2021**

Le préfet,



Jérôme FILIPPINI